

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 9 avril 2024, à 19 h 30, au centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, 65 rue Sainte-Anne à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Dominique Brière
Monsieur Claude Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Monsieur Guy Dumont
Madame Julienne Auclair
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents :

Monsieur Jacques Bérubé
Madame Véronique Renaud
Monsieur Yves Trazié

Invités :

Monsieur Sébastien Mercier
Monsieur David Ouellet

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

1. **MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 32)**

La réunion est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de Monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. **CA 2024-04-0313 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public

- 5.Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024
- 6.Suivis au procès-verbal
- 7.Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
- 8.Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
- 9.Vente d'une parcelle de terrain excédentaire de l'école secondaire de Chanoine-Beaudet
- 10.Appel d'offre pour l'achat des casiers à l'École secondaire de Rivière-du-Loup
- 11.Tarification du transport scolaire du midi et des places disponibles 20242025
11. Questions diverses
12. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2024-04-0314 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Il n'y a aucun suivi aux procès-verbaux lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRAGÉGIQUES

Consultation du nouveau tableau de bord du ministère de l'Éducation du Québec:

Le Centre de services scolaire figure très bien dans le tableau.

Avis de grève :

Un avis de grève du transport scolaire a été déposé pour la période du 18 au 24 avril (dédommagement pour le transport - gratuité le midi, grèves rotatives en province, il pourrait y avoir d'autres, mais pas d'indication pour une autre période.)

Saint-François-Xavier-de-Viger :

La municipalité a désigné un représentant pour siéger au comité conformément à la Politique du centre de services. L'administrateur du district 5, la direction d'école, une personne des services éducatifs y siègeront également.

Aide alimentaire :

Le Centre de services scolaire est à bâtir un programme afin de mettre en place un système pour fournir des collations, en partenariat avec des organismes.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

Renouvellement du contrat pour l'institution financière :

- Pas d'obligation d'appel d'offre
- Desjardins a déposé une offre

Renouvellement placement :

- Le comité recommande de poursuivre avec cette institution
- Budget révisé en janvier et mars
- Politique frais de déplacement : le comité recommande la poursuite de la nouvelle politique afin d'éviter du mouvement de personnel et de demeurer attractif.
- Le comité recommande la radiation de certains dossiers de taxes pour un montant d'environ 223\$.

Comité de transport :

État / revenus / bonus

Transport du midi

Déficit 170 000,00 \$ plutôt que le 200 000,00 \$ anticipé.

- 35 élèves de moins.
- Le comité recommande de maintenir le service de transport du midi tel quel pour 2024 – 2025 et ce, aux mêmes tarifs.

Revenu zones dangereuses 30 000,00 \$

9. CA 2024-04-0315 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EXCÉDENTAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE CHANOINE-BEAUDET

CONSIDÉRANT QUE Gestion immobilière Galaxie inc. souhaite acquérir une parcelle de terrain situé à l'école secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal pour se conformer aux règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Pascal concernant les marges latérales, mais également pour obtenir un accès donnant vers la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain à céder à Gestion immobilière Galaxie inc. est une parcelle de terrain excédentaire non utilisée par l'école;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est accompagné par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le processus de transaction;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain portera le numéro 6 582 351 du cadastre du Québec, d'une superficie de 956,1 m²;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés au lotissement de la parcelle de terrain, son arpentage, les frais afférents de la SQI et ceux du notaire sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de ladite parcelle de terrain a été évaluée par une firme en évaluation foncière, en supervision par la SQI;

CONSIDÉRANT QUE la contrepartie financière de la parcelle de terrain que l'acquéreur versera au Centre de services scolaire est de 7 600\$;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot numéro 6 582 351, du cadastre du Québec, d'une superficie de 956,1 m² à Gestion immobilière Galaxie inc.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

10. CA 2024-04-0316 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE CASIERS À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RDL

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire (CSS) doit remplacer plusieurs casiers à l'école secondaire de Rivière-du-Loup, et que la dépense prévue pour leur acquisition dépasse le seuil d'appel d'offres public, de même que la délégation de pouvoir du directeur général du CSS;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le RARC (les responsables de l'application des règles contractuelles) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire.

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry à procéder au lancement des appels d'offres pour l'achat des casiers et à conclure le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme ;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

11. CA 2024-04-0317 TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI ET DES PLACES DISPONIBLES 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre présentement le service de transport du midi pour sept établissements, incluant l'utilisation de places disponibles, l'utilisation de la navette pour l'école Roy et Joly et l'utilisation de coupons ;

CONSIDÉRANT QUE le service du midi est déficitaire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au Centre de services scolaire pour le service de transport du midi ;

CONSIDÉRANT QUE La Politique relative au transport scolaire prévoit l'attribution de places disponibles selon une tarification fixée par le Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 292 de la Loi sur L'instruction publique, le Centre de services scolaire peut organiser ce service aux conditions financières qu'elle détermine, dont celle de viser l'autofinancement du service ;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de places disponibles est un privilège et qu'elle doit être réévaluée annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels pour l'année 2023-2024 sont les suivants :

Transport du midi :	500 \$ par élève
Places disponibles matin et soir :	500\$ par élève
Places disponibles le midi	500\$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	4\$ par trajet

CONSIDÉRANT QUE cette tarification ne permet pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de transport recommande de maintenir les mêmes tarifs en 2024-2025, malgré le déficit budgétaire anticipé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande que le service de transport du midi et le nombre de places disponibles soient offerts, sur une base sporadique, avec l'achat de coupons au coût de 4\$ chacun donnant droit à un aller-retour par élève ;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande de maintenir un tarif de 250\$ par élève lors du déplacement du midi entre les bâtiments de l'école Roy et Joly;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE la tarification annuelle du transport scolaire 2024-2025 soit fixée selon les modalités suivantes :

Transport du midi :	500 \$ par élève
Places disponibles matin et soir ou midi :	500 \$ par élève
Navette Roy et Joly	250 \$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	4 \$ par coupon

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à mettre en place les différentes recommandations du Comité consultatif de transport afin d'assurer un service de transport scolaire pour des places non subventionnées par le Ministère de l'Éducation du Québec.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

13. CA 2024-04-0318 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19h56)

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque